

Conditions Générales de Vente

Date d'entrée en vigueur : 19 février 2026

1. Objet

Les présentes conditions générales de vente (ci-après, les « **CGV** ») s'appliquent sans restriction ni réserve à l'ensemble des ventes en direct proposées par PARQUET BOIS, société par actions simplifiée au capital de 2.000 euros, située 97 ROUTE DES JOURCINS-05200 SAINT-ANDRE-D'EMBRUN et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Gap sous le numéro 994 801 801 (ci-après, le « **Vendeur** » « **SAS PARQUET BOIS** »).

Il est précisé qu'aucune vente en ligne n'est réalisée par le Vendeur.

Le Vendeur propose à la vente tous types de parquets et autres revêtements de sols intérieurs et extérieurs et vente de tous types de revêtements muraux (ci-après, les « **Produits** ») à des particuliers (ci-après, les « **Acheteurs Particuliers** ») et à des professionnels (ci-après, les « **Acheteurs Professionnels** ») (ci-après, ensemble, les « **Acheteurs** »).

Il est précisé que le Vendeur ne réalise aucune prestation d'installation des Produits, ce que l'Acheteur reconnaît.

Les CGV n'ont pas pour but de décrire les Produits. Tout est décrit dans l'Offre.

2. Acceptation des CGV

L'Acheteur reconnaît avoir pris connaissance des CGV et les avoir acceptées sans réserve en retournant l'Offre (telle que définie ci-après), dûment signée, au Vendeur.

Toute dérogation aux CGV devra figurer obligatoirement dans l'Offre, ou faire l'objet d'un écrit signé par des représentants habilités du Vendeur et de l'Acheteur.

L'acceptation par l'Acheteur des CGV emporte renonciation de ce dernier à se prévaloir des stipulations de ses conditions générales d'achat ou de toute autre stipulation contenue dans ses documents commerciaux, de quelque nature que ce soit, qui contrediraient les CGV.

3. Commande

3.1 Passation de commande

Toute demande de Produit faite par l'Acheteur fait l'objet d'une offre écrite émise par le Vendeur, qui peut également prendre la forme d'un devis ou d'un bon de commande, sur support papier ou électronique (ci-après, l'« **Offre** »), à laquelle sont jointes les CGV.

Sauf mention particulière, les conditions et prix proposés sur l'Offre sont valables pour une durée de trente (30) jours suivant l'envoi de l'Offre.

Toute commande faite par l'Acheteur peut donner lieu au versement, par l'Acheteur, d'un acompte tel que décrit dans l'Offre.

L'acceptation de l'Offre par l'Acheteur, retournée dûment signée par ce dernier sur support papier ou électronique et le paiement de l'acompte, le cas échéant, valent passation de commande qui matérialise la rencontre des volontés entre l'Acheteur et le Vendeur concernant l'Offre et les CGV (ci-après, la « **Commande** »).

Le bénéfice de la Commande est personnel à l'Acheteur et la Commande ne peut être cédée à quelque personne que ce soit, sans l'accord préalable et exprès du Vendeur.

Toute condition particulière à une Commande existante ne s'appliquera pas automatiquement aux Commandes suivantes ; chaque Offre du Vendeur acceptée par l'Acheteur sera traitée comme un contrat distinct.

Toute commande additionnelle faite par l'Acheteur donnera lieu à l'émission d'une nouvelle Offre et sera traitée comme une nouvelle Commande.

3.2 Modification d'une Commande

Toute demande de modification de la Commande devra être présentée par écrit par l'Acheteur au Vendeur, et ne produira effet qu'à condition d'être expressément acceptée par ce dernier.

Toute modification pourra faire l'objet d'une tarification supplémentaire.

Si une ou plusieurs modifications sont acceptée(s), le Vendeur sera délié des délais convenus antérieurement pour l'exécution de la Commande.

3.3 Droit de rétractation – annulation de la Commande

3.3.1 Acheteur Professionnel

L'Acheteur Professionnel étant un professionnel achetant dans le cadre et pour les besoins de sa profession, il n'y a en principe pas lieu d'appliquer le droit de rétractation prévu par le Code de la consommation. Ainsi, les Commandes transmises au Vendeur sont en principe irrévocables pour l'Acheteur Professionnel et l'acompte versé par l'Acheteur Professionnel ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement.

Par exception à ce qui précède, dans le cas où l'Acheteur Professionnel conclut les présentes hors établissement, n'agit pas dans le champ de son activité principale et compte moins de six salariés, il peut se prévaloir du bénéfice du droit de rétractation prévu à l'article L.221-18 du Code de la consommation et sera soumis à l'article 3.3.2 des

CGV.

3.3.2 Acheteur Particulier

Il est précisé que dans le cas où le contrat est conclu directement au sein de l'établissement de PARQUET BOIS, le droit de rétractation prévu par le Code de la consommation n'est pas applicable.

Dans le cas où le contrat est conclu à distance ou hors établissement, l'Acheteur Particulier dispose d'un délai de quatorze (14) jours ouvrés, à compter de la date de réception des Produits commandés, pour se rétracter sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalités, à l'exception des frais de retour qui restent à sa charge et dont il devra s'acquitter.

L'Acheteur Particulier qui souhaite exercer son droit de rétractation doit notifier sa demande de retour à PARQUET BOIS par tout moyen écrit, en utilisant le formulaire de rétractation annexé aux présentes CGV.

Les Produits doivent impérativement être retournés à PARQUET BOIS dans un état similaire à celui dans lequel les Produits se trouvaient au moment de leur réception par l'Acheteur, attesté par le PV de livraison. Le retour est organisé par les parties.

Si le Produit renvoyé n'est pas dans un état similaire, l'Acheteur Particulier reconnaît qu'il n'aura droit à aucun remboursement. L'Acheteur Particulier est réputé responsable en cas de détérioration des Produits lors de leur retour à PARQUET BOIS.

L'Acheteur Particulier sera remboursé dans les meilleurs délais et au plus tard dans les quatorze (14) jours à compter de la date de réception effective par PARQUET BOIS de la demande de rétractation de l'intégralité des sommes versées pour sa commande, déduction faite le cas échéant des frais de retour, qui restent à la charge de l'Acheteur Particulier. PARQUET BOIS se réserve toutefois le droit de différer ce remboursement jusqu'à la transmission par l'Acheteur Particulier d'une preuve d'expédition ou, en l'absence d'une telle preuve, jusqu'à la récupération effective des Produits.

Le remboursement sera toujours effectué sur le mode de paiement d'origine de la commande.

4. Prix et modalités de paiement des Produits

4.1 Prix

Les prix de vente et les frais de livraison éventuellement applicables des Produits sont indiqués dans l'Offre.

Ils sont indiqués en euros, toutes taxes comprises (TVA applicable, le cas échéant, et autres taxes applicables).

PARQUET BOIS se réserve le droit, à sa libre discrétion et selon des modalités dont elle sera seule juge, de proposer des offres promotionnelles ou réductions de prix. Les conditions d'applications des offres promotionnelles ou réductions de prix sont indiquées lors de leur diffusion.

4.2 Modalités de paiement

En cas de démarchage à domicile d'un Acheteur Particulier, le prix des Produits est exigible dans les sept (7) jours qui suivent la passation de Commande. L'Acheteur Particulier peut renoncer à sa Commande pendant ce délai de réflexion en l'indiquant au Vendeur par tout moyen écrit.

Dans tous les autres cas, le prix des Produits est exigible selon les modalités indiquées dans l'Offre. Le paiement peut s'effectuer selon les modalités indiquées dans l'Offre.

4.3 Facturation

La facture correspondant à chaque Produit commandé par l'Acheteur est envoyée par email.

5. Livraison des Produits

5.2 Territoire des livraisons

Les Acheteurs sont expressément informés que le Vendeur propose la livraison dans toute la France métropolitaine.

5.3 Modes de livraison

La livraison des Produits est effectuée à l'adresse indiquée lors de la commande de l'Acheteur comme « adresse de livraison » (qui peut être différente de l'adresse de facturation). Il est expressément précisé que la livraison s'effectue exclusivement « au pied de l'immeuble » ou au seuil de l'habitation (extérieur des maisons ou chalets). En aucun cas le transporteur ne sera tenu d'acheminer les Produits à l'intérieur du domicile, ni de les monter dans les étages. L'Acheteur doit donc prendre ses dispositions pour assurer la réception et le transport des Produits depuis le point de dépose du transporteur jusqu'à son lieu de stockage ou de pose.

L'Acheteur est informé avant la validation de sa Commande des délais et frais correspondants.

L'Acheteur est seul responsable de se rendre disponible pour récupérer les Produits livrés dans les délais nécessaires.

L'Acheteur doit s'assurer que les informations communiquées sont correctes, et qu'elles le restent jusqu'à complète livraison du ou des Produit(s) commandé(s). L'Acheteur s'engage donc à informer PARQUET BOIS de tout changement de coordonnées de facturation et/ou de livraison qui pourrait intervenir entre la commande et la livraison, en envoyant, sans délai, un email à l'adresse email du service client. A défaut, en cas de retard et/ou d'erreur de livraison, l'Acheteur ne pourra en aucun cas engager la responsabilité de PARQUET BOIS en cas de défaut de livraison, et le service client de PARQUET BOIS contactera l'Acheteur pour une seconde livraison à la charge de l'Acheteur.

Les informations fournies par l'Acheteur sont précisées dans l'Offre.

5.4 Frais de livraison

Les frais de livraison sont indiqués sur l'Offre.

5.5 Délais de livraison

PARQUET BOIS s'engage à livrer le ou les Produit(s) dans un délai n'excédant pas 60 jours ouvrés à compter de la date de Commande.

5.6 Réserve de propriété

PARQUET BOIS conserve la propriété pleine et entière des Produits vendus jusqu'au parfait encaissement du prix, frais de livraison inclus.

5.7 État des lieux

Au jour de la livraison, il est établi un PV de livraison attestant de l'état du Produit, en particulier s'agissant des vices apparents. Il est signé par le livreur et l'Acheteur. La signature du PV de livraison par l'Acheteur signifie que l'Acheteur reconnaît qu'il n'existe aucun vice apparent et qu'il en prend possession. Lors de la livraison, l'Acheteur doit donc déballer et vérifier le nombre de colis ainsi que le bon état des produits avant la signature du PV de livraison. Si l'Acheteur refuse de signer le PV de livraison, il est présumé avoir refusé la livraison et le livreur ne lui livrera pas le Produit.

6. Garanties légales

L'encart relatif aux garanties légales est reproduit en Annexe des présentes.

6.1 Garantie de conformité réservée aux Acheteurs Particuliers

Le Vendeur rappelle que l'Acheteur Particulier bénéficie des garanties légales de non-conformité des Produits commandés.

Si l'Acheteur Particulier constate que le Produit présente un défaut de conformité, il doit en informer le Vendeur par écrit en lui envoyant tout justificatif utile, notamment sous la forme de photographie(s), dans les délais légaux.

Le cas échéant, le Vendeur organisera avec le transporteur de son choix les modalités du retour, dont il informera l'Acheteur Particulier par tout moyen utile. Le Vendeur supportera les frais de ce retour.

Les Produits doivent impérativement être retournés à PARQUET BOIS dans un état similaire à celui dans lequel les Produits se trouvaient au moment de leur réception par l'Acheteur établi par le PV de livraison.

Les retours des Produits ne respectant pas les modalités décrites ci-dessus ne pourront pas être pris en compte.

Le Vendeur procédera aux vérifications nécessaires et proposera à l'Acheteur Particulier le remplacement du Produit dans la mesure du possible. Si le remplacement du Produit est impossible, le Vendeur remboursera à l'Acheteur Particulier l'intégralité du prix payé pour le Produit ainsi que les frais de livraison correspondants, par tout moyen utile, dans les meilleurs délais et au plus tard dans les quatorze (14) jours suivant la date à laquelle le Vendeur l'aura informé de l'impossibilité de remplacer le Produit.

Si le Vendeur considère qu'il n'y a aucun défaut de conformité, il se réserve le droit de ne procéder à aucun remboursement ni remplacement, sans préjudice pour l'Acheteur Particulier d'exercer ses droits en justice.

6.2 Garantie des vices cachés destinée à tous les Acheteurs

L'Acheteur doit impérativement déclarer un vice apparent au moment de l'établissement du PV de livraison. A défaut, l'Acheteur sera réputé être responsable du vice affectant le Produit concerné.

Le Vendeur rappelle que l'Acheteur bénéficie de la garantie légale à raison des vices cachés du Produit commandé.

Si l'Acheteur constate que le Produit qui lui a été livré présente un vice caché, il doit en informer le Vendeur par écrit en lui envoyant tout justificatif utile, notamment sous la forme de photographie(s), dans les délais légaux.

En tout état de cause, l'Acheteur organisera avec le transporteur de son choix les modalités du retour, dont il informera l'Acheteur par tout moyen utile.

Les Produits doivent impérativement être retournés au Vendeur. Ils doivent être accompagnés de la copie de la facture d'achat correspondante.

Les retours des Produits ne respectant pas les modalités décrites ci-dessus ne pourront pas être pris en compte.

Le Vendeur procédera aux vérifications nécessaires et proposera à l'Acheteur le remplacement du Produit dans la mesure du possible s'il est effectivement constaté un vice caché ou apparent. Si le remplacement du Produit est impossible, le Vendeur remboursera à l'Acheteur l'intégralité du prix payé pour le Produit ainsi que les frais de livraison correspondants, par tout moyen utile, dans les meilleurs délais et au plus tard dans les quatorze jours suivant la date à laquelle le Vendeur l'aura informé de l'impossibilité de remplacer le Produit.

Si le Vendeur considère qu'il n'y a aucun vice caché ou apparent, il se réserve le droit de ne procéder à aucun remboursement ni remplacement, sans préjudice pour l'Acheteur d'exercer ses droits en justice.

7. Obligations des Acheteurs

Les Acheteurs sont seuls responsables du choix et de l'usage qu'ils font des Produits. Il leur appartient de vérifier l'adéquation des Produits à leurs besoins et contraintes spécifiques préalablement à l'achat desdits Produits.

8. Responsabilité de PARQUET BOIS

La responsabilité de PARQUET BOIS est exclue en cas de préjudice, direct ou indirect, affectant les biens ou les personnes, subi par l'Acheteur ou un tiers, et résultant des cas suivants :

- Négligence ou faute commise par l'Acheteur ou par un tiers ;
- Toute utilisation non conforme des Produits

Par ailleurs, le bois présentant des variations chromatiques naturelles, les photographies visibles sur le site internet parquetbois.fr ainsi que les panneaux exposés en démonstration lors de la visite du showroom mobile PARQUET BOIS ne peuvent garantir une similitude parfaite avec le produit livré (nuances, nœuds et texture).

PARQUET BOIS ne pourra être tenue pour responsable de l'inexécution ou du retard dans l'exécution des commandes du fait de circonstances qui lui sont extérieures ou d'un cas de force majeure, étant expressément précisé que sont considérés comme cas de force majeure ceux qui sont habituellement retenus par la jurisprudence des juridictions françaises.

En tout état de cause, la responsabilité susceptible d'être encourue par PARQUET BOIS au titre des présentes est expressément limitée aux seuls dommages directs avérés subis par les Acheteurs.

9. Confidentialité et communication

Les informations, de quelque nature qu'elles soient, communiquées par une partie à l'autre partie dans le cadre de l'exécution de la Commande sont considérées comme confidentielles et ne doivent pas être divulguées à un tiers, sauf accord préalable écrit de la partie les ayant communiquées.

Par exception à ce qui précède, l'Acheteur autorise le Vendeur à utiliser ses éléments d'identification, strictement dans le cadre de la promotion de son activité sur Internet et/ou sur ses réseaux sociaux.

3. Traitement des données personnelles

Conformément à l'article 24 du RGPD (Règlement sur la protection des données personnelles) entré en vigueur le 25 mai 2018, le Vendeur s'engage à mettre en place des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour garantir la sécurité des données personnelles et les droits des personnes dont les données ont été recueillies (le droit d'information, le droit d'accès, le droit de rectification et le droit à l'effacement, le droit à la limitation du traitement, le droit à la portabilité...).

Le Vendeur pourra disposer des données personnelles à des fins de prospection commerciale par voie postale, par téléphone ou par voie électronique, sous réserve du consentement des personnes concernées, et conservées à ce titre pour une durée de trois ans à compter de la fin de la relation commerciale ou du dernier contact avec des personnes concernées par l'utilisation le traitement de leurs données à caractères personnelles. De même, elles pourront être utilisées à des fins d'optimisation, de personnalisation, et de ciblage des offres commerciales pour améliorer la relation commerciale, et conservées à ce titre pour une durée d'un an. L'ensemble de ces données pourra être conservé au-delà des durées précisées, dans le respect des délais de prescription légaux applicables. Toute personne concernée pourra donner des instructions relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ses données après son décès.

Le Vendeur ou son sous-traitant en charge de l'archivage devra présenter des garanties suffisantes en matière de sécurité et de confidentialité des données qui lui seront confiées. Toute personne concernée dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition et de limitation du traitement. Elle peut faire une demande de portabilité pour les données qu'elle a fournies et qui sont nécessaires aux présentes ou au traitement desquelles elle a consenti. Elle peut à tout moment retirer son consentement lorsque celui-ci a été préalablement donné. Elle peut exercer ces droits en précisant son nom, prénom, adresse postale et en joignant une copie recto-verso de sa pièce d'identité, en s'adressant par courrier au responsable de traitement.

Si les données sont amenées à être transférées en dehors de l'UE, l'Acheteur en sera informé et les garanties prises afin de sécuriser les données lui seront précisées.

Conformément à la réglementation applicable, l'Acheteur dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, et de portabilité des données le concernant, ainsi que du droit de s'opposer au traitement pour motif légitime, droits qu'il peut exercer en s'adressant au responsable de traitement à l'adresse email suivante : contact@parquetbois.fr

10. Langue

Dans l'hypothèse d'une traduction des CGV dans une ou plusieurs langues, la langue d'interprétation sera la langue française en cas de contradiction ou de contestation sur la signification d'un terme ou d'une disposition.

11. Médiation pour les Acheteurs Particuliers

Il est également rappelé que tout consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige qui l'oppose à un professionnel. A cet effet, PARQUET BOIS garantit à l'Acheteur le recours effectif à un dispositif de médiation de la consommation.

Conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant « le processus de médiation des litiges de la consommation », après nous avoir sollicités et à défaut de réponse vous satisfaisant, vous avez la possibilité de recourir gratuitement à une procédure de médiation de la consommation auprès de :

CM2C 49 rue de Ponthieu 75008 PARIS Tél : 0189470014

Site internet : <https://www.cm2c.net/declarer-un-litige.php>

Mail : litiges@cm2c.net

Après démarches préalables écrites des consommateurs vis-à-vis de PARQUET BOIS, le service du médiateur peut être saisi pour tout litige de consommation dont le règlement n'aurait pas abouti.

L'Acheteur peut recourir au service de médiation pour les litiges de consommation liés à une commande effectuée sur internet.

Il est enfin rappelé que la médiation n'est pas obligatoire mais uniquement proposée afin de résoudre les litiges en évitant un recours à la justice. En cas d'échec de cette procédure de médiation ou si l'Acheteur souhaite saisir une juridiction, les règles du code de procédure civile s'appliqueront.

12. Loi applicable

Les CGV sont régies par la loi française.

13. Attribution de juridiction pour les Acheteurs Professionnels

À défaut de résolution amiable, tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des CGV sera porté devant le tribunal des activités économiques de Gap.

ANNEXE 1 – ENCART RELATIF AUX GARANTIES

Le consommateur dispose d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour obtenir la mise en œuvre de la garantie légale de conformité en cas d'apparition d'un défaut de conformité. Durant ce délai, le consommateur n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité et non la date d'apparition de celui-ci.

Lorsque le contrat de vente du bien prévoit la fourniture d'un contenu numérique ou d'un service numérique de manière continue pendant une durée supérieure à deux ans, la garantie légale est applicable à ce contenu numérique ou ce service numérique tout au long de la période de fourniture prévue. Durant ce délai, le consommateur n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité affectant le contenu numérique ou le service numérique et non la date d'apparition de celui-ci.

La garantie légale de conformité emporte obligation pour le professionnel, le cas échéant, de fournir toutes les mises à jour nécessaires au maintien de la conformité du bien.

La garantie légale de conformité donne au consommateur droit à la réparation ou au remplacement du bien dans un délai de trente jours suivant sa demande, sans frais et sans inconvénient majeur pour lui.

Si le bien est réparé dans le cadre de la garantie légale de conformité, le consommateur bénéficie d'une extension de six mois de la garantie initiale.

Si le consommateur demande la réparation du bien, mais que le vendeur impose le remplacement, la garantie légale de conformité est renouvelée pour une période de deux ans à compter de la date de remplacement du bien.

Le consommateur peut obtenir une réduction du prix d'achat en conservant le bien ou mettre fin au contrat en se faisant rembourser intégralement contre restitution du bien, si :

- 1° Le professionnel refuse de réparer ou de remplacer le bien ;
- 2° La réparation ou le remplacement du bien intervient après un délai de trente jours ;
- 3° La réparation ou le remplacement du bien occasionne un inconvénient majeur pour le consommateur, notamment lorsque le consommateur supporte définitivement les frais de reprise ou d'enlèvement du bien non conforme, ou s'il supporte les frais d'installation du bien réparé ou de remplacement ;
- 4° La non-conformité du bien persiste en dépit de la tentative de mise en conformité du vendeur restée infructueuse.

Le consommateur a également droit à une réduction du prix du bien ou à la résolution du contrat lorsque le défaut de conformité est si grave qu'il justifie que la réduction du prix ou la résolution du contrat soit immédiate. Le consommateur n'est alors pas tenu de demander la réparation ou le remplacement du bien au préalable.

Le consommateur n'a pas droit à la résolution de la vente si le défaut de conformité est mineur.

Toute période d'immobilisation du bien en vue de sa réparation ou de son remplacement suspend la garantie qui restait à courir jusqu'à la délivrance du bien remis en état.

Les droits mentionnés ci-dessus résultent de l'application des articles [L. 217-1](#) à L. 217-32 du code de la consommation.

Le vendeur qui fait obstacle de mauvaise foi à la mise en œuvre de la garantie légale de conformité encourt une amende civile d'un montant maximal de 300 000 euros, qui peut être portée jusqu'à 10 % du chiffre d'affaires moyen annuel ([article L. 241-5 du code de la consommation](#)).

Le consommateur bénéficie également de la garantie légale des vices cachés en application des [articles 1641 à 1649 du code civil](#), pendant une durée de deux ans à compter de la découverte du défaut. Cette garantie donne droit à une réduction de prix si le bien est conservé ou à un remboursement intégral contre restitution du bien.

ANNEXE 2 : FORMULAIRE DE RETRACTATION

FORMULAIRE DE RETRACTATION

A l'attention de PARQUET BOIS (97 ROUTE DES JOURCINS, 05200 SAINT-ANDRE-D'EMBRUN ;
contact@parquetbois.fr

Je vous notifie par la présente, ma rétractation du contrat portant sur le produit ci-après
mentionné :

Commandé le :

Reçu le :

Numéro de commande :

Nom de l'Acheteur :

Adresse de l'Acheteur :

Signature de l'Acheteur :

Date :